

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- Pièce n° 1.1 -


DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PROCEDURE ADAPTEE
selon le code de la commande publique 2019

VOIRIE, ASSAINISSEMENT EU/EP, RESEAUX DIVERS ET ESPACES VERTS

La réponse électronique est obligatoire mais aucune signature électronique n'est exigée au stade du dépôt du pli. La signature sera exigée du seul attributaire du marché.

Date et heure limites de réception des offres :

18 octobre 2019 à 12h

 <p><u>Maître d'œuvre :</u> SCP H.GUIMARD-JM.PIERROT</p> <p>15, Avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ☎ : 02.31.06.66.65 ○ : 02.31.06.66.64 courriel : guimard.pierrot.he@orange.fr</p>	<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Ville de CONDE-EN-NORMANDIE</p> <p>Place de l'Hôtel de Ville - BP 85 14110 CONDE-EN-NORMANDIE ☎ : ○ : 02.31.59.15.50</p>
--	---

SOMMAIRE

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 - OBJET.....	3
1.3 - TYPE ET FORME DE CONTRAT	3
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	3
2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	3
2.3 - VARIANTES	3
2.4 - VARIANTES EXIGEEES.....	4
3 - LES INTERVENANTS	5
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - CONTROLE TECHNIQUE.....	5
3.3 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS.....	5
4 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	5
4.1 - DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION	5
4.2 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	5
5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
6.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE.....	6
6.2 - PRESENTATION DES VARIANTES EXIGEEES	7
7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
7.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE.....	7
7.2 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
8.1 - SELECTION DES CANDIDATURES.....	8
8.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES	9
8.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	9
9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
9.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT	10
9.2 - PROCEDURES DE RECOURS	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Lotissement communal (9 lots), Rue des Tanneurs, sur la commune de CONDE-EN-NORMANDIE, et notamment, les terrassements, les voiries (voies et parkings), l'assainissement, les espaces verts, les réseaux souples (télécommunication, électricité, éclairage public, eau potable) et travaux divers.1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché sera constitué de 2 lots comprenant :

- le lot n°1 pour les travaux de terrassements, de construction des voiries, trottoirs et parkings, les travaux d'assainissement et d'espaces verts,
- le lot n°2 pour la mise en place des réseaux souples (télécommunication, Adduction d'eau potable, Alimentation Basse tension, éclairage public),

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur préconise le groupement solidaire.

2.3 - Variantes

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation, mais il peut également présenter des propositions complémentaires.

Pour ce faire, les entreprises devront fournir :

- un acte d'engagement pour chaque variante proposée,
- le détail du prix de la plus-value ou moins-value proposée,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières modificatif.
- un plan si cela est utile à une meilleure compréhension de la solution proposée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées suivantes :

SANS OBJET

Code	Libelle
Variante 1	

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre de l'opération est :

Cabinet Guimard Pierrot
15, Avenue de Cambridge - BP 60269
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex
Tél : 02.31.06.66.65

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Un coordonnateur SPS sera désigné par le Maître d'Ouvrage.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les travaux seront réalisés en deux phases.

La deuxième phase, comprenant la pose des bordures et les revêtements des chaussées, trottoirs et parkings, mise à niveau des grilles, tampons, bouches à clé et autres accessoires, pose des candélabres, réalisation de la signalisation horizontale et mise en œuvres des espaces verts et plantations, sera réalisée plusieurs mois après la fin de la première phase des travaux (construction des maisons d'habitations des acquéreurs des lots).

Le délai d'exécution (hors intempéries) est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- Le présent règlement ;
- Les pièces du projet de marché à compléter ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues au code de la commande publique du 01 avril 2019:

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature DC1, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Déclaration du candidat DC2, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique du 01 avril 2019 ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
Le détail estimatif (DE)
Le mémoire technique (MT)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.uamc14.org/condeennormandie>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée :

Ville de CONDE-EN-NORMANDIE
Place de l'Hôtel de Ville - BP 85
14110 CONDE-EN-NORMANDIE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Ce n'est pas la date de scellement de l'enveloppe qui est prise en compte dans les délais mais l'arrivée du pli après téléchargement sur la plateforme. (Exemple : si le fichier pèse 30 Mo, cela peut prendre jusqu'à 30 minutes ou plus en fonction du débit de la connexion internet.).

Les candidats pourront utilement :

- consulter la documentation mise à disposition sur la plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm//ent/model/ent_accueilOutil.jsp?pageDemandee=/ent/gen/manuelsEnt.jsp?PCSLID=no
- contacter les services achatpublic.com au 0 892 23 21 20 ou par email:support@achatpublic.com

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique du 01 avril 2019 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Pertinence de la méthodologie d'exécution	30.0 %
2.2-Adéquation des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché	20.0 %

Le jugement du critère " prix des prestations " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres candidats sera calculée par application de la formule suivante:

$\text{Classement de l'offre considérée} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times \text{pondération}}{\text{Montant de l'offre considérée}}$

Le jugement du critère " valeur technique " se fera sur la base du cadre de mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir.

Les éléments seront appréciés en appliquant aux points maximum de chaque sous critère le coefficient suivant :

Très satisfaisant : 1
Satisfaisant : 0.75
Moyennement satisfaisant : 0.5
Peu satisfaisant : 0.25
Insatisfaisant : 0

La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçues.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation, conformément au code de la commande publique du 01 avril 2019. Le cas échéant, cette négociation comprendra une phase de régularisation des offres et/ou une phase d'optimisation des offres.

Ainsi, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, il pourra être demandé à l'ensemble des soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Après élimination des offres inappropriées et/ou inacceptables, la personne publique se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'optimisation technique et/ou financière des offres avec les trois premiers candidats issus d'un premier classement établi en fonction des critères prévus au présent règlement. Cette négociation pourra donner lieu à une ou plusieurs auditions.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. Celle-ci précisera les points de négociation ainsi que la date limite de transmission de la réponse du candidat. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs

étapes prenant la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens. A ce titre, le candidat est invité à produire dans l'acte d'engagement une adresse mail et fax permettant une correspondance certaine avec l'acheteur.

A l'issue de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre ou maintiennent leur offre initiale. Les offres remises après négociation ou les offres initiales maintenues sans évolution seront analysées et classées.

La durée de validité des offres négociées sera de 4 mois à compter de leur date limite de remise. Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations utiles au sens du code de la commande publique du 01 avril 2019. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.uamc14.org/condeennormandie>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4